## **LISTE DES PIECES A APPORTER - IMPOTS 2019**

	Formulaire de la déclaration 2019 signé par Monsieur et Madame (Feuille d'identification 2019)
	Copie de la déclaration de l'année 2018
	<ul> <li>Certificat(s) de salaire du ou des employeur(s) de groupe familial</li> <li>Si prestations pour maladie, accident, maternité non payées par l'employeur, apporter les attestations de versement des assurances ou de la caisse de compensation</li> <li>Si le paiement de vos vacances est effectué par une caisse de compensation : apporter les attestations de la caisse de compensation.</li> <li>Si prestation en cas de service militaire, chômage : apporter les attestations de versement des assurances ou de la caisse de compensation</li> </ul>
	Rentes AI, AVS, SPC, 2ème pilier et autres rentes : apporter décomptes Gains accessoires : apporter justificatif Allocation logement : apporter décompte Gain à la Loterie : apporter justificatif
	Attestations d'intérêts au 31.12.2019 de vos comptes bancaires, postaux, placements Relevé fiscal de vos titres
,	<ul> <li>Attestations à demander à votre caisse d'assurance maladie :</li> <li>Décompte des primes assurance-maladie</li> <li>Décompte des primes assurance-accident</li> <li>Décompte des remboursements des frais de dentistes, médecins, pharmacie et des frais médicaux à votre charge pour madame, monsieur et enfants (indispensable)</li> <li>Attestation du subside pour assurance-maladie, frais médicaux et pharmaceutiques.</li> </ul>
	Attestation assurance 3ème pilier
	Attestation relative aux cotisations syndicales payées en 2019 ( <u>ne pas oublier car ne sera plus délivrée sur demande au guichet)</u>
	En cas de paiement de pension alimentaire : apporter le papier officiel de la décision de justice.
	Famille monoparentale : justificatif du paiement de frais de garde.
	En cas de dettes : apporter les attestations d'intérêts délivrées par la banque
	Dons : vous munir de l'attestation remise par le bénéficiaire. Pour les biens immobiliers à l'étranger : apporter le contrat d'achat ou de vente. Frais d'entretiens : justificatifs.

Attention : veuillez noter que les photocopies des justificatifs doivent être faites au préalable par vos soins.

Le fiduciaire ne vous retournera aucun document original.